



Municipalité de Yamaska

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, que, lors de la séance extraordinaire qui aura lieu à la salle Léo-Théroux située au 45, rue Cardin à Yamaska, le jeudi 18 octobre 2018 à compter de 19 h, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure numéro DM-2018-10 **Propriété située au 80, rue Guilbault**

L'objet de cette demande est le suivant:

- Le propriétaire désire rendre conforme la hauteur du garage afin de porter la hauteur de son garage résidentiel à 18 pieds et 10 pouces.
- Le règlement permet une hauteur maximale de 16 pieds et 5 pouces dans le cas d'un garage privé isolé.
- La demande de dérogation mineure vise à permettre une hauteur maximale de garage privé isolé de 2 pieds et 5 pouces supérieure à l'article 5.7 du règlement de zonage RY-79-2015.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en se présentant à la séance du Conseil municipal.

Donné à Yamaska, ce 3^e jour du mois d'octobre 2018.

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière